

Syndicat Mixte du Schéma
de Cohérence Territoriale
de l'agglomération
bisontine

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 26 janvier 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Conseil départemental du Doubs (Salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40

Etaient présents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Martial DARDELIN, Johan FULE, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Loïc ALLAIN, Hélène ASTRIC (à partir du rapport 7), Florent BAILLY, Kévin BERTAGNOLI, Nathalie BOUVET, Sébastien COUDRY (à partir du rapport 7), Benoît CYPRIANI, Martine DONEY, Ludovic FAGAUT (représenté par Guillaume BAILLY), Lorine GAGLIOLO, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Jean-Marc JOUFFROY, Aurélien LAROPPE, Valérie MAILLARD, Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT (représentée par Christine WERTHE), Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Françoise PRESSE, Jean SIMONDON (représenté par Frank LAIDIE), Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Claude VARET (représentée par Marie LAMBERT), Marie ZEHAF.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Fabrice BIGOT, Patrick HUMBERT - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Alain BLESSEMAILLE, Nicolas BODIN, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Olivier GRIMAITRE, Jean-Pierre JANNIN, Michel JASSEY, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Martine LEOTARD, Philippe PERNOT, Thierry PETAMENT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Martine LEOTARD, Catherine BARTHELET

Mandataires : Florent BAILLY, Yves GUYEN

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Préfecture du Doubs

Reçu le - 3 FEV. 2021



Contrôle de légalité

Armature territoriale : le scenario retenu

Rapporteur : M. Vincent BALLOT, 2^{ème} vice-Président

	Date	Avis
Commission	1/12/2020	Favorable
Bureau	12/01/2021	Favorable
Comité Syndical	26/01/2021	Favorable

Le SCoT a pour objectif général de prévoir et créer les conditions permettant de répondre aux besoins futurs du territoire et de ses habitants. Une première approche consiste à cerner l'évolution démographique possible et/ou désirée et à retenir les principes de territorialisation prioritaire : l'armature territoriale.

I. Rappel

Le SCoT en vigueur, approuvé en décembre 2011 repose sur une armature territoriale qui poursuit un triple objectif :

- conforter le cœur du territoire,
- S'appuyer sur des pôles émergents,
- miser sur les mobilités ferroviaire et douce.

D'où une armature à 5 niveaux regroupant une trentaine de communes prioritaires pour accueillir le développement résidentiel envisagé dans le projet.

Les effets de cette armature sont à retrouver dans la brochure sortie à l'occasion de l'analyse des résultats du SCoT réalisée en 2017

Les premiers débats suite à la mise en révision du SCoT fin 2017 ont conduit les élus à retenir les fondements suivants :

- Elaborer un SCoT pour un territoire résilient à 2040
- Repenser le développement en privilégiant les déplacements de courte distance, ce qui a conduit à identifier 15 bassins de proximités, organisés autour d'une centralité ou polarité à conforter voir à créer, avec 4 niveaux reflétant le rôle attendu en terme d'organisation et de structuration du développement à horizon 2040.

II. Evaluer les besoins et identifier les potentiels

Pour construire des scénarios d'armature, quelle que soit l'ambition de développement, la première étape a consisté à croiser les besoins en logements avec le potentiel du territoire afin d'identifier rapidement les points de tensions potentielles. Il s'agit de « besoins théoriques » dans un premier temps afin de cerner les enjeux au plus près du territoire.

Les besoins en logements reposent à la fois sur les projections démographiques réalisées par l'INSEE, l'étude de la DREAL sur les besoins en logements à horizon 2026, repris et précisés par l'AUDAB et se décomposent en deux temps :

- Les besoins pour permettre à la population présente de rester sur le territoire où elles résident aujourd'hui,
- Les besoins pour permettre d'accueillir une population supplémentaire au regard de l'ambition affichée.

Les lois Grenelle de 2010, les ordonnances de la Loi ELAN d'avril 2020 et l'approbation récente du SRADDET avec la reprise de l'objectif «zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 ont conduit le SMSCoT à recenser à la fois les logements vacants et le potentiel de mutation et de densification du territoire, avec le soutien financier de la Région Bourgogne Franche-Comté. Ce travail sera suivi dans le temps pour être réajusté au moment de l'arrêt du SCoT.

III. Le scénario retenu

Si le réinvestissement des espaces déjà urbanisés est posé comme étant une priorité pour accueillir le développement futur du territoire, l'histoire a pu conduire le développement à s'installer par le passé dans des secteurs ou espaces qui, aujourd'hui, compte tenu des évolutions sociétales (lieux de vie, modalités de déplacements, enjeux de biodiversité,...) ne paraissent plus opportuns pour accueillir à nouveau de l'activité humaine et donc de l'urbanisation.

Après examen de différents scénarii, la commission propose de bâtir une armature territoriale renforçant la construction des bassins de proximités, en orientant :

- la moitié de la croissance espérée sur le bassin urbain de Besançon (composé de Besançon et ses communes limitrophes) pour conforter les fonctions de centralité,
- Un peu plus du quart de cette croissance sur les bassins structurants de Saint-Vit, Saône et Marnay,
- puis sur les bassins intermédiaires,
- maintient une petite partie de croissance sur les espaces ruraux.

Ce scénario offre les avantages suivants :

- Il conserve l'équilibre entre les deux EPCI,
- Les besoins des espaces ruraux sont entièrement couverts par le potentiel de renouvellement urbain,
- Il permet de mobiliser la quasi-totalité du potentiel de renouvellement urbain sans générer de l'étalement urbain à l'exception de ceux de Fontain, Marchaux et Recologne-Emagny,
- Il conforte la structuration des polarités engagée lors du précédent SCoT, préservant les grands espaces de biodiversité et/ou agricoles,
- Limite la consommation d'espaces en extensif,
- Facilite le recours à des modes de déplacements diversifiés pour de courtes distances.

Dans les espaces déjà denses, il nécessitera de repenser les formes urbaines et les modalités d'aménagement pour conserver la qualité de vie. L'espace urbain nécessite un travail spécifique compte-tenu du grand nombre d'enjeux qu'il recèle et de son rôle déterminant pour l'avenir de tout le territoire du SCoT.

A l'unanimité, le Comité syndical retient le scénario d'armature territoriale renforçant les proximités.

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le - 3 FEV. 2021

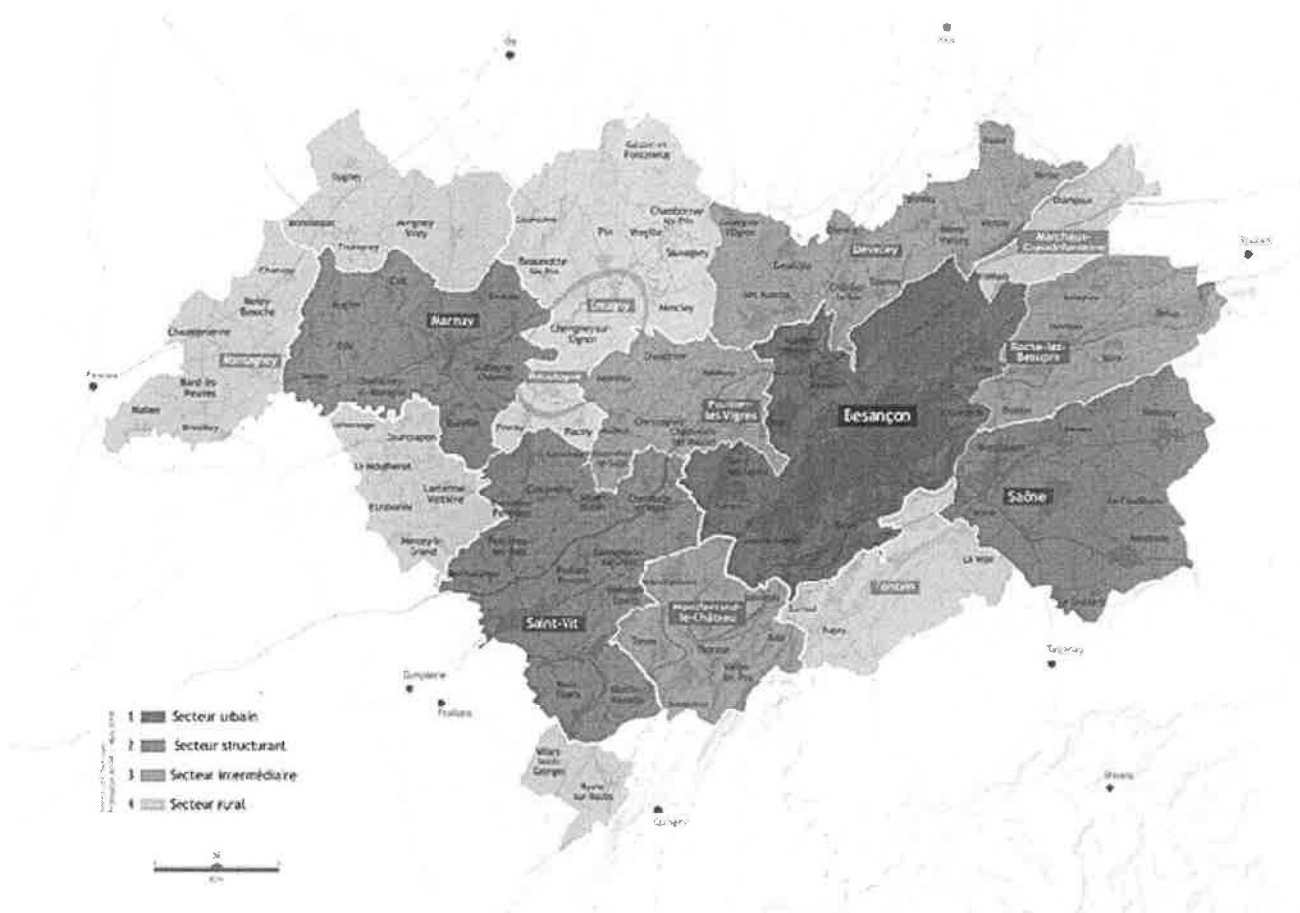


Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Président



Proposition du support de l'armature territoriale par bassin de proximité



Objectifs :

- Renforcer la proximité
- Accéder à une offre de services rapidement en voiture ou en modes doux
- Des fonctions différenciées par bassin dans un esprit de complémentarité

Scénario 1 : territoire des proximités

Le SCoT de l'Agglomération bisontine
Les scénarios de développement
Scénario 1

